

DECRET N° 2009-321 DU 1^{ER} JUILLET 2009

Portant nomination de Directeur de Cabinet et de
Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre de
l'Environnement et de la Protection de la Nature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-493 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées respectivement Directeur de Cabinet et Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Théophile WOROU
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Zacari MOUSSA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er juillet 2009

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
 et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Environnement
 et de la Protection de la Nature,

Justin Sossou ADANMAYI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MF 4 MEPN 4 AUTRES
 MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-
 DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1
 JO 1.